

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

INTENTION D'AFFECTATION

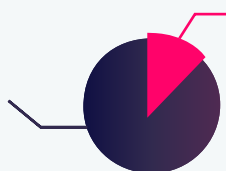


Votre entreprise souhaite contribuer au développement de l'ISC Paris (UAI : 0750252S) en lui affectant le solde de sa Taxe d'Apprentissage. Nous vous en remercions vivement.

COMPOSITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

0.68% DE VOTRE MASSE SALARIALE BRUTE

87% : la part principale prélevée mensuellement via votre DSN à partir de janvier 2023



13% : Le solde affecté à l'ISC Paris sur la plateforme SOLTéA via votre compte net-entreprises.fr

VOTRE ENTREPRISE

N° Siret

Raison Sociale

Siège Oui Non

Adresse

Code Postal Ville

Contact

Fonction

Email

Tél.

VOTRE LIEN AVEC LE GROUPE ISC PARIS

- Entreprise partenaire
- Partenaire campus Orléans
- Alumni
- Famille d'un étudiant ou diplômé
- Autre (précisez) :



<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

COMMENT L'AFFECTER ?

Affectation directement en ligne sur la plateforme SOLTéA via votre compte net-entreprises.fr

SCANNER LE QR CODE CI-CONTRE ACCÉDER À LA PLATEFORME

Vous affectez votre versement à l'ISC Paris entre le **1er avril** et le **7 septembre 2023**. Vous déclarez le montant à verser sur votre DSN d'avril en **mai 2023**. L'ISC Paris est habilité à recevoir votre versement de taxe d'apprentissage avec le code UAI : 0750252S

Montant affectée à l'ISC Paris : Euros

À Le

Signature Cachet

Merci de retourner ce document par mail à l'adresse : **taxeapprentissage@iscparis.com**